

# Le droit pour tous, femmes et hommes, dans notre ville



Le 8 mars, journée des Droits de la Femme, est l'occasion de nous pencher sur les moyens mis à disposition des femmes pour être au fait de leurs droits et, en cas de difficulté, trouver une écoute, une orientation. Ces moyens d'être épaulé ne manquent pas. Si certains dispositifs et associations s'adressent plus spécifiquement aux femmes, d'autres sont ouverts à tous. Petit tour – non exhaustif – de ces sources d'informations...

Le Point d'accès au droit et Point Justice, véritable « couteau suisse » de l'information en matière de droit, est un service public municipal gratuit et ouvert à tous. Il offre un accueil confidentiel et une information juridique, assurés par des professionnels du droit et des associations spécialisées.

Ce matin-là, un usager s'alarme : il a reçu un commandement de quitter les lieux, pour exécution quelques semaines plus tard en période hivernale, comment peut-il faire valoir ses droits ? Un peu plus tard, un autre usager a fait l'acquisition d'un véhicule d'occasion auprès d'un professionnel qui dysfonctionne. Quel recours a-t-il ? Dans ces cas comme bien d'autres, les deux juristes présents en permanence au PAD informent, accompagnent, assurent le suivi.

Une autre personne souhaite léguer au mieux son patrimoine, comment s'y prendre ? Là, après les premiers conseils, un rendez-vous avec un notaire sera fixé. Il n'est pas le seul professionnel vers lequel se tourner pour préciser et approfondir les dossiers qui le nécessitent.

Avocat (conseil juridique et procédure), huissier (pour les litiges entre créanciers et débiteurs, les voies d'exécution, l'assignation, la signification, les constats...), et notaire (pour les sujets touchant le mariage, la donation, la succession, le testament, la vente, la fiscalité des entreprises, les baux ruraux, l'urbanisme) reçoivent sur rendez-vous lors de leur permanence.



## Des règlements à l'amiable

Il peut être aussi fait appel à un conciliateur de justice, afin de régler des litiges à l'amiable. Il a pour missions de faciliter le règlement des litiges entre consommateur et professionnel, fournisseur et client, propriétaire et locataire, locataires entre eux et les conflits de voisinage. La conciliation préalable est devenu obligatoire pour les litiges inférieurs à 5000 € et les litiges énumérés dans les articles R2116-3-4 et R211-3-8 du code de l'organisation judiciaire.

Au fil des mois, ce sont environ 4000 sollicitations que reçoit, sous différentes formes, le Point d'Accès au droit-Point Justice. Dans l'ordre d'importance, les problèmes évoqués portent sur le droit de la famille (séparation et divorce en tête, avec une hausse

des demandes d'informations après le premier confinement), le logement (toute la vie du contrat, de la signature à la résiliation, mais attention, le PAD ne gère pas les attributions ni les mutations), le droit du travail (contrat, salaire, licenciement...), les litiges de voisinage, là aussi exacerbés par les confinements, le droit de la consommation (dont ceux liés aux voyages annulés).

## Mais aussi...

Des permanences plus ponctuelles sont également assurées par...

**La médiation familiale**, avec l'association « Avec des mots Médiation ». Contact: [avecdesmotsmediation@gmail.com](mailto:avecdesmotsmediation@gmail.com)

**Le Défenseur des droits**, dont la mission est de défendre les droits et libertés des citoyens dans le cadre de leurs relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et tous les organismes investis d'une mission de service public. Il intervient aussi en matière de lutte contre les discriminations, de droits des enfants et de déontologie de la sécurité. Il tient une permanence alternativement au PAD mais aussi à la Maison des Droits de l'Homme et des Associations Nelson-Mandela.

**L'Association intercommunale d'aide aux victimes et de médiation**, sur rendez-vous au 03 20 49 50 79 ou au PAD.

Sur convocation, différents partenaires reçoivent au sein de la structure : le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE), et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

En pratique : durant la période de crise sanitaire, le PAD reste ouvert au public aux horaires habituels. Cependant, la prise de rendez-vous se fait désormais uniquement par téléphone ou par mail.

Ouvert du mardi au vendredi 9h -12h30 et 14h - 17h30, samedi 9h - 12h.

Le PAD travaille en partenariat avec le C.D.A.D. du Nord.

Infos : 72 chaussée de l'Hôtel de Ville, tel. 03 28 80 02 80 ; Courriel : [mdm@villeneuvedascq.fr](mailto:mdm@villeneuvedascq.fr); [villeneuvedascq.fr/](http://villeneuvedascq.fr/)



## Nina et simon.e.s a pris la route

Pendant le premier confinement, les chiffres des violences conjugales ont bondi de plus de 30 %. Mais comment et où trouver une aide ?... Début avril 2020, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances a ouvert des points d'accueil au sein d'une vingtaine de centres commerciaux, relais de proximité pour les personnes les plus vulnérables.

Dont le centre commercial V2, où le point d'accueil Nina et Simon.e.s, clin d'oeil à Nina Simone et à Simone Veil, deux femmes fortes et engagées, a dès son ouverture confirmé le besoin d'écoute, d'information et de conseil, de manière simple et directe.

Les associations Louise-Michel, Solfa (Solidarité femme accueil) et le CIDFF Lille-métropole (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), ont été rejointes un peu plus tard par le Planning familial du Nord, l'Échappée, Itinéraires, la Riflen, Les Flamands roses, le centre J'en suis, J'y reste et le Département du Nord, pour l'aspect protection de l'enfance.

Des conseillers, des éducateurs spécialisés, des psychologues, des juristes s'y sont relayés, dans un esprit bienveillant et dans le respect de l'anonymat.

## « En voiture Simone » !

Depuis février 2021, un van aux couleurs bien repérables, jaune noir et blanc, a pris la route dans les Hauts de France. Et depuis fin décembre, le choix a été fait de fermer le point d'accueil villeneuvois pour privilégier l'itinérance, avec deux vans qui sillonnent la région et vont à la rencontre des habitant.e.s.

Pour connaître l'itinéraire, consultez la page Facebook « nina et simon.e.s : info-ecoute-conseil »